



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 10968

## Texte de la question

M. Charles Fèvre attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'avenir de la direction régionale SNCF de Reims. En effet, il a été annoncé la fusion des postes de commandement de Reims et de Paris-Est, ce qui suppose la suppression de cinquante emplois sur Reims, vingt-sept étant transférés à Paris. Or cette mesure préjudiciable à la sécurité optimale des circulations dans la région est en complète contradiction avec les préoccupations d'aménagement du territoire exprimées par le Gouvernement. C'est pourquoi, il lui demande de faire revoir cette décision par la SNCF de façon à maintenir cette direction régionale dans son intégralité, y compris son poste de commandement.

## Texte de la réponse

La SNCF dispose actuellement d'une organisation régionale qui a été mise en place pour l'essentiel en 1972. Depuis cette date, les effectifs de l'établissement public ont été réduits d'environ un tiers en raison des progrès techniques et de l'évolution des trafics. Afin d'adapter ses structures régionales à cette évolution, la SNCF a élaboré un projet de reorganisation administrative qui aurait pour objet d'améliorer son appareil de production en créant un échelon régional important et capable de bénéficier d'une large délégation de pouvoirs. La concertation engagée sur ce projet, à la demande du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme entre l'établissement public et les élus concernés se poursuit parallèlement à celle qui a été entreprise entre la SNCF et ses partenaires sociaux. En tout état de cause, la réforme devra, tout en assurant la gestion intégrée de l'entreprise au niveau territorial, renforcer le partenariat entre l'établissement public et les collectivités régionales. Sur ces bases, il a été décidé d'engager des expériences pilotes auxquelles seront associées les organisations syndicales afin de tester certains aspects de la démarche. L'évaluation de ces expériences ne pourra intervenir avant plusieurs mois. Leur engagement ne vaut pas adoption du projet, mais permettra, si nécessaire, de fixer de nouvelles orientations et d'élaborer un nouveau projet susceptible de recevoir la plus large adhésion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fèvre Charles](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10968

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 1994, page 573

**Réponse publiée le :** 11 avril 1994, page 1813